

# Qualités des temps et des espaces

Bien être=> convention internationale des droits de l'enfant (art.27)

	<b>Facteurs à risques/ Dysfonctionnements/ Problèmes rencontrés</b>	<b>Facteurs protecteurs/ Solutions proposées</b>
	<p>Conditions matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-qualité des locaux (erreur architecturale : largeur des couloirs, parvis),</li><li>-toilettes,</li><li>-vestiaires,</li><li>-bruits,</li></ul> <p>Lieux d'accueils « non accueillants »</p> <p>Déplacements de groupe (montée et descente en récréation)</p>	<p>Constat de l'influence des nouveaux locaux sur l'ambiance de l'établissement</p> <p>À chaque division sa salle de classe</p> <p>La « qualité » des menus (types d'aliments, présentation)</p> <p>Cohérence de l'action des adultes</p> <p>Accès à l'autonomie</p> <p>Amélioration des locaux</p> <p>De bons emplois du temps, remplacements des absences</p>